



An - nasr

vendredi n°045 du 19 Nov. 2004

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon.

Les ressources naturelles sont des éléments du milieu environnemental que les hommes et les sociétés utilisent (et dans lesquelles ils « puisent ») pour satisfaire directement ou indirectement leurs besoins alimentaires, domestiques, économiques...

Cela fait partie des multiples bienfaits de Dieu à l'égard des hommes : « *Ne voyez-vous*

pas qu'Allah vous a assujéti ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Et il vous a comblé de Ses bienfaits apparents et cachés....» C31V20

Cependant, l'humanité doit bien gérer et sauvegarder ce capital écologique car sa survie en dépend étroitement. L'islam prône que dans cha-

cune de ses actions, l'homme se souvienne de Dieu. De nos jours, il semble avoir oublié ce principe dans son rapport avec l'environnement.

Tout le monde sait que la vie sur terre n'est possible que si le taux d'oxygène dans l'air se maintient aux alentours de 80% ; or tous les êtres vivants

respirent, c'est à dire qu'ils fixent l'oxygène atmosphérique et rejettent du gaz carbonique

(O₂). Il faut donc qu'à chaque instant, l'oxygène fixé soit remplacé par l'oxygène produit. Et, 70% de cette production est le fait des végétaux inférieurs, en l'occurrence, les algues microscopiques qui flottent dans les mers du globe, et les 30% restant proviennent de la végétation terrestre par le processus de la

Le musulman et la gestion des ressources naturelles

photosynthèse. Ainsi, sans végétaux, il n'y a pas de vie sur terre. Voilà ce qui devait nous faire respecter ces créatures végétales. Même si par miracle, on a une autre source d'oxygène, l'importance des végétaux reste énorme, depuis l'ombre jusqu'aux fruits, en passant par leurs propriétés médicinales. C'est cette importance que le prophète a voulu nous signifier quand il dit que même si la fin du monde vous est annoncée et que l'un d'entre vous a une plantule dans l'intention de la planter, qu'il la plante. La coupe abusive du bois ne saurait donc être admise en islam. Quand le prophète (SAW) envoyait ses compagnons en expédition, il prenait le soin de leur dire de ne toucher ni à aucun vieillard ni à aucun arbre, etc.

Par ailleurs, les recherches scientifiques ont montré que la destruction d'une seule espèce, en apparence insignifiante, peut entraîner des désordres d'une ampleur imprévisible. Les équilibres écologiques sont très fragiles, et les végétaux en sont l'armature fondamentale.

Les animaux ne sont pas privés de la protection que nous

venons d'évoquer. Tout comme les hommes, les animaux sont des créatures sacrées de Dieu ; ils ont donc des droits vis à vis de ceux qui les domptent. Quelle que soit la petitesse d'un animal, saches mon frère qu'il joue un rôle dans l'équilibre fragile de la nature.

Allah a gratifié l'homme en lui soumettant les animaux qu'il peut utiliser à des fins alimentaires et commerciales. Mais il lui est interdit de maltraiter ces animaux. A titre d'exemple, le prophète recommande de bien aiguiser et même de cacher le couteau quand on veut égorger un animal pour sa viande. Que dire donc de certains bouchers et commerçants de bétails qui maltraitent les animaux à tel point que d'autres succombent avant d'arriver à destination !

Tout comme les végétaux et les animaux, l'eau fait partie des richesses de la nature. Son importance et la nécessité de sa bonne gestion ne sont plus à démontrer. Même si dans certaines contrées, l'accès à l'eau est plus ou moins aisé, ailleurs c'est une denrée rare.

Dans le souci de bien gérer cette ressource dont dépend la

survie de l'homme, l'islam va jusqu'à nous demander de n'utiliser pour nos ablutions que la quantité d'eau strictement nécessaire.

L'islam considère que l'humanité dans sa complexité résulte de la puissance divine et que chaque humain, lieutenant de Dieu sur terre doit gérer avec sagesse et respect les richesses de la nature.

« ...et ne gaspillez pas indûment, car les gaspilleurs sont des frères des diables ; et le diable est ingrat envers son Seigneur. » C17V26-27

Mamadou DRABO

KHADIDJA, L'ASSISTANTE MATRIMONIALE

La vie conjugale de Khadidja (RA) est une vie pleine de leçons, et une initiation pour toute musulmane. Première épouse du prophète Muhammad (saw), Khadidja (RA) fut pour celui-ci un soutien considérable tant dans sa vie que dans sa mission. Accordant à Rassoul (saw) l'amour et la tendresse dont il avait besoin,

Khadidja lui fut d'une grande assistance morale, surtout au début de la révélation. Elle lui servit de refuge après son premier contact avec l'ange Gabriel. Un contact qui le bouleversa profondément. L'accueillant à bras ouvert, elle le reconforta et le prépara moralement à recevoir sa mission prophétique. Aussi fut-elle la première personne à le suivre dans cette voie et à partager ses premières prières. Acceptant son époux quand la plupart des Mecquois le rejetaient, Khadidja le consolait toujours et l'encourageait à continuer sa mission.

En outre, elle fut d'un grand soutien matériel et financier pour Rassoul (saw). En effet, bien que la charge financière du foyer ne lui incombait pas, riche commerçante qu'elle était, elle mit toute sa fortune au service de son mari pour les dépenses de leur foyer et aussi pour celles de la religion. De cette vie conjugale de Khadidja, nous voyons que la femme musulmane a une grande part d'action dans la vie du foyer. Assister son mari sur tous les plans doit être un souci majeur pour toute épouse, soucieuse de la stabi-

lité de son foyer. La femme doit avant tout constituer un soutien moral pour son mari. Car la tranquillité morale et physique de celui-ci, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, dépend de l'assistance morale que lui témoigne son épouse. Premier refuge pour l'homme, toute femme doit être une conseillère et un réconfort pour son mari. Le coran nous le rappelle en ces termes : « **Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles, et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour les gens qui réfléchissent** » C30V21

En plus, nous voyons à travers la vie de Khadîdja (RA), qu'aider matériellement et financièrement son partenaire dans la gestion du foyer n'est pas interdit en islam. Unique gestionnaire de ses biens, la femme peut assister son époux si le besoin se fait sentir.

Cette situation, (c'est à dire aider son mari dans la gestion du foyer) est illustrée non seulement par la vie matrimoniale de Khadîdja mais aussi par celles de bien d'autres femmes telles que Asma la fille de Abou

Bakr et Fatima fille du Prophète (saw).

Tout ceci, pour dire que toute épouse doit se faire le devoir d'assister son mari sur tous les plans et dans les limites de ses possibilités. Car la vie conjugale, celle « **empreinte de sérénité, de tendresse et d'attachement mutuel** » se construit à deux.

Oum Housnia

LISEZ et FAITES
LIRE AN-NASR
VENDREDI

Le site web de l'AEEMB est désormais une réalité .

Taper sur le

www. aeemb. bf

Pour découvrir l'AEEMB et l'Islam.

Vos remarques et suggestions sont attendues à l'adresse suivante: Email:

annasra @ yahoo.fr